

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 NOVEMBRE

AUTOUR DES CHAMBRES

Le vote de confiance octroyé au ministère par la majorité républicaine, après diverses péripéties, n'a en réalité qu'une minime importance. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, comme dans ceux du Luxembourg, on continue, en effet, à se répandre en lamentations sur la faiblesse dont le gouvernement a fait preuve durant les incidents de la grève de Carmaux, sur la mansuétude dont il a usé à l'égard des commis-voyageurs en grève, des députés qui, abusant de leur caractère de représentant du peuple, ont attisé, par leurs coupables excitations, ce foyer de révolution socialiste.

Les députés de la Droite étaient donc dans le vrai, en accusant la politique d'abandon, d'affaissement, de faiblesse du gouvernement.

La preuve, c'est que de nombreux députés des centres ont applaudi les déclarations de leurs collègues de la Droite et qu'ils ont gardé envers le président du conseil une attitude glaciale.

Mais comment des républicains auraient-ils en le courage de mettre en relief, par un vote qui eut renversé le cabinet, la faiblesse du gouvernement de la République ?

Plusieurs d'entr'eux déclarent même qu'ils voulaient jeter un manteau pour dissimuler aux yeux de l'étranger l'impuissance ministérielle !

Ce vote de confiance, de l'aveu même de ceux qui l'ont déposé, n'a donc qu'une valeur secondaire, de circonstance. C'est un cache-misère !

Une autre considération — d'ordre judiciaire — a déterminé plusieurs timorés, à droite comme à gauche, à ne pas voter un ordre du jour de blâme contre le Ministère. Certains députés, en effet, dont M. Millevoye s'est fait l'écho, déclaraient que le parlement, en cette occurrence, n'avait pas plus à décerner au gouvernement un témoignage de confiance qu'à lui infliger un vote de blâme.

Un attentat a été commis ; la justice en est saisie. Il faut attendre qu'elle se soit prononcée pour savoir sur qui pèse la responsabilité.

Cette restriction est un faux-fuyant, car il y a, au-dessus de l'incident, des considérations d'ordre plus élevé, d'ordre gouvernemental, dont des hommes politiques doivent tenir compte.

Aussi, on reconnaît au fond, dans les milieux parlementaires, que les Droites avaient pleinement raison en accusant la faiblesse du gouvernement.

L'argumentation de M. Delafosse, comme celle du prince de Léon, était parfaitement justifiée.

La politique du gouvernement, de l'aveu presque unanime, est une politique d'abandon à laquelle il faut opposer une politique d'énergie et d'autorité qui est dans le vœu de la nation.

L'opposition n'est pas tenue à autant de ménagement à l'égard du gouvernement. Elle a le droit de lui jeter la vérité, si dure qu'elle

soit, à la face ; de prendre, par devers elle, la sauvegarde des intérêts généraux, supérieurs du pays quand ce gouvernement faillit à sa mission. Or, si l'on pouvait reprocher quelque chose à la Droite, au cours de la séance de mardi, au Palais-Bourbon, c'est d'avoir manqué plutôt d'initiative et d'énergie, d'avoir tâtonné, hésité ; elle devait, groupée étroitement, déposer, soutenir l'interpellation et voter unanimement, sans défection aucune, un ordre du jour net, précis.

Le gouvernement a senti enfin où le bât le blessait. Malgré le vote de confiance qu'il a réclamé à la majorité parlementaire, il a compris qu'il fallait mettre un terme à sa faiblesse. Dès avant-hier soir, des ordres très-précis et très formels, a-t-on soin de nous informer par une note officieuse, ont été donnés à la gendarmerie de Carmaux en vue d'empêcher à l'avvenir toute manifestation, rassemblement ou exhibition d'emblèmes autres que le drapeau tricolore.

Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu l'explosion de la rue des Bons-Enfants pour transmettre de tels ordres ?

L'EXPLOSION

De la rue des Bons-Enfants

L'inspecteur Trouillot est mort à six heures du soir, à l'Hôtel-Dieu, par suite de ses blessures et de l'amputation de la jambe. Cela fait six morts causées par l'explosion, six victimes innocentes et inconnues des auteurs de ce lâche attentat.

Bien qu'on n'ait encore relevé aucun indice sérieux capable d'éclairer les recherches de la police, le juge d'instruction Athalin prête une certaine importance à une déposition qu'il a reçue dans la soirée.

À onze heures précises, une personne venue à la Compagnie pour y voir le caissier sortait des bureaux ; la bombe n'était pas encore posée.

Le visiteur, en descendant l'escalier, rencontra une femme très modestement vêtue, la tête enveloppée d'un fichu noir et qui portait au bras un large panier où un volumineux objet de forme ronde était placé.

L'engin a donc été déposé à la porte des bureaux, vers onze heures cinq, par une femme. On ne sait rien de plus.

On croit que la dynamite qui a servi à l'attentat provient des dix caisses dérobées, il y a quelques mois, sur la ligne de Roanne à la Chapelle.

La maison de la rue des Bons-Enfants est une construction du dix-septième siècle, dont les murs ont cinquante centimètres d'épaisseur. Si c'eût été une construction moderne, elle se serait écroulée tout entière et il y aurait eu peut-être une soixantaine de victimes.

Depuis le début de la grève de Carmaux, le baron Reille avait reçu plusieurs lettres de menaces qu'il a remises hier au juge d'instruction.

Les obsèques des victimes ont été fixées à demain vendredi.

Elles auront lieu en grande pompe à l'église Notre-Dame.

MM. Pousset, Fomorin, Réaux et Trouillot seront inhumés au cimetière Montparnasse dans le caveau réservé aux agents de la préfecture de police morts victimes de leur devoir.

Une concession a été achetée pour Garin.

Les Républicains qui ont peur

On lit dans le *Siècle* :

« Voilà l'apothéose de la grève de Carmaux !

« Qu'en pensent les quatre-vingts députés qui ont voté pour le renvoi des troupes de Carmaux et qui trouvaient que les gendarmes étaient de trop ?

« Qu'en pensent les députés qui fulguraient parce que la Compagnie ne voulait pas mettre à la porte M. Humblot et réintégrer tous les hommes qui l'avaient menacé de mort ?

« Qu'en pensent les députés Carmausistes qui tendent la main à ceux qui les accueillent aux cris de « Vive la révolution sociale ! »

« La voilà la révolution sociale !

« Hier, le drapeau rouge et la Carmagnole à Carmaux et à Lyon !

« Aujourd'hui, l'apothéose sanglante !

« Saluez les Carmausistes !

On lit dans la *Paix* :

« Il faut aussi châtier avec la plus grande sévérité toutes les exhibitions d'emblèmes séditieux. Il faut donner impitoyablement la chasse au drapeau rouge et à la Carmagnole. Il ne faut permettre aucun appel à la haine. Il faut surveiller étroitement les Bourses du travail qui tendent de plus en plus à devenir une sorte d'ateliers nationaux de la grève et de l'insurrection. Il faut contenir les syndicats dans les limites de la loi et supprimer aussi tout l'attrail du fédéralisme socialiste et révolutionnaire.

« Tel est le programme de défense élémentaire qu'il faut appliquer au plus tôt pour préserver la civilisation menacée, pour rassurer la société, pour servir la véritable cause de la liberté et de la République. »

PRISE DE KANA

(Dépêche d'hier soir)

Paris, 9 novembre, 7 h. 32 soir.

Une dépêche officielle datée du 8 novembre annonce que la colonne du colonel Dodds s'est emparée de Kana, après une très vigoureuse résistance.

Nous avons eu onze tués et quarante-deux blessés.

INFORMATIONS

LÉTRE DES ANARCHISTES A M. LOUBET

Dans une réunion qui a eu lieu au Cercle international, rue Aumaire, et à laquelle assistaient tous les groupes de Paris, il a été décidé d'envoyer à M. Loubet une lettre dont voici les passages saillants :

« Il y a quelques mois, nous étions endormis. Un brave, Ravachol, fit sortir l'anarchie de l'engourdissement dans lequel elle se trouvait.

« Depuis, elle revit plus grande et plus belle. Maintenant on a peur de nous, et c'est cette peur qui fait déployer contre nous les mesures les plus ridicules.

« Un dernier exemple : Francis, que l'on sait innocent et dont on veut avoir la peau. Si Francis est extradé, nous saurons ce qui nous reste à faire.

« Nous tenons à vous prévenir, messieurs, que dès maintenant nous allons envoyer en province des compagnons pour prêcher la grève générale en vue du 1^{er} mai prochain.

« Nous allons commencer par les grands centres miniers.

« Nous ne serons pas violents, c'est avec modération que nous exposerons nos théories. Nous vous demandons donc de ne pas nous tracasser. Le voudrez-vous ?

« Cependant, nous pensons être libres de faire prévaloir nos idées.

« Cessez ou faites cesser contre nous vos ridicules ennuis. C'est l'inanité de vos tracasseries qui nous révolte.

« Nous livrons bataille à la bourgeoisie, mais nous combattons pacifiquement si l'on veut nous laisser.

« Dame ! si l'on nous pousse à bout, nous ne répondons de rien.

« Au nom de l'anarchie, messieurs, nous vous saluons.

« Les groupes de Paris. »

LE NOUVEAU RÉSIDENT A TUNIS

Le choix du gouvernement pour le remplacement de M. Massicault comme résident général de France en Tunisie s'est arrêté sur M. Charles Rouvier, ministre à Buenos-Ayres.

M. Charles Rouvier compte douze années de service dans l'Amérique du Sud ; il était, depuis dix ans, ministre plénipotentiaire de France à Buenos-Ayres. Il a pu, dans ce poste, se familiariser avec les questions de colonisation et d'émigration.

M. Charles Rouvier a quarante-trois ans. Ajoutons qu'il n'est pas parent du ministre des finances.

UNE LOI PEU CLAIRE

Du *Moniteur universel* :

« A propos de la loi sur les accouchées et de l'adoption de l'amendement Desiau-Castelin étendant l'application aux femmes employées aux travaux agricoles, un de nos abonnés nous pose la question suivante : La plupart de ces femmes sont gagées à l'année, logées et nourries chez le cultivateur. Qui touchera l'indemnité ? l'accouchée ou le cultivateur ? Si celui-ci continue à la payer et à la nourrir à rien faire pendant les quatre semaines de chômage imposé par la loi, il serait juste que l'indemnité lui fût attribuée. Est-ce ainsi que l'ont entendu nos législateurs ?

« Rien ne l'indique ; les orateurs qui ont pris part à la discussion se sont, au contraire, efforcés d'intéresser leurs auditeurs au sort des pauvres accouchées personnellement. L'idée que l'argent de l'Etat et de la commune pour-

rait aller à des propriétaires, ou même à des fermiers, n'a été émise par personne. En réalité personne n'y a pensé. On a voté l'amendement sans prendre la peine d'en étudier l'application, sans savoir ce qu'on faisait. C'est, du reste, toujours ainsi que les républicains légifèrent. »

LÉGITIME DÉFENSE

M. de Lalance, conseiller municipal d'Ajaccio, avait proposé et obtenu dernièrement, lors de la discussion du budget de la ville, la suppression de l'indemnité que la commune accordait aux curés d'Ajaccio et de Mezzavia. L'un d'eux, vexé, lui a alors adressé tous ses pauvres à qui, disait-il, il ne pouvait plus faire l'aumône. Tous les jours, c'est maintenant une procession dans les escaliers de la maison qu'habite M. de Lalance, qui a dû quitter son appartement et se réfugier chez un ami. Le malheureux conseiller s'est adressé à l'archevêque d'Aix pour le prier de bien vouloir intervenir et mettre fin à la situation où il se trouve.

NOUVELLES MILITAIRES

GÉNÉRAUX A QUATRE ÉTOILES

Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni lundi, à deux heures, au ministère, sous la présidence de M. de Freycinet, pour arrêter le texte définitif du projet de loi des cadres.

Il a discuté, entre autres questions, celle de la création d'un grade supérieur à celui de général de division ou général d'armée avec une quatrième étoile en prolongeant la limite d'âge à soixante-six ans.

Par contre, les simples divisionnaires seraient retraités ou placés dans le cadre de réserve à soixante-quatre ans, au lieu de soixante-cinq, comme cela a lieu aujourd'hui.

La limite d'âge pour les brigadiers serait maintenue à soixante-deux ans.

D'après ce projet, il y aurait 40 généraux d'armée, 100 généraux de division et 220 brigadiers, c'est-à-dire 30 officiers généraux de plus que par le passé.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 novembre 1892.

La Bourse a continué à opposer aux impressions du dehors une attitude très calme. Le 3 0/0, soutenu par les demandes du comptant, reste à 99.32 et le 4 1/2 à 105.27.

La Rente Italienne reste en tendance très ferme à 92.55. Le ministère consolidé par les résultats des élections générales est assurée d'une majorité pour l'application de son programme de réformes.

L'Extérieure s'inscrit à 63 fr. Pas de changement à signaler sur les actions de la Banque de France.

Le Crédit Foncier conserve le cours de 4,100. Grâce à des conversions sagement

combinées, l'institution a pu rétablir l'équilibre entre le prix de revient de ses emprunts et l'intérêt de ses prêts. La Banque de Paris reste très ferme à 676, cours qui ne saurait tarder à être dépassé par suite des opérations que prépare cette société.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 481 fr.; à ce prix le titre est capitalisé à 5.43 0/0.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 780 en prévision d'un dividende au moins égal à celui de 1891.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est l'objet de demandes très actives à 342.50. L'arbitrage avec les obligations des chemins de fer français donnerait un bénéfice de 145 fr. par titre tout en procurant le même revenu.

Les Chemins Économiques cotent 423.50 ex-coupon.

Informations financières. — L'action du Patin-Caoutchouc-Fer (fabrication Ménier) se traite à 4,450 ex-coupon de 50 fr. Outre l'augmentation des demandes pour la France, on parle de commandes pour l'armée mexicaine. Une société anglaise au capital de 200 mille livres est en formation pour l'exploitation du brevet anglais.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Tribunal de Commerce de Saumur

Saumur, le 8 novembre 1892.

A Monsieur le Directeur du Chemin de fer de Paris à Orléans.

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous remercier d'avoir bien voulu appuyer auprès de M. le Ministre des Travaux publics notre demande d'une halle pour mettre à couvert le public stationnant sur les trottoirs des voies.

Notre satisfaction serait complète si, au lieu de persister dans votre intention d'agrandir de 3^m 40 le vestibule actuel de la salle de départ, vous aviez voulu vous joindre à nous pour réclamer la construction d'une vaste salle placée sur la droite des bâtiments déjà édifiés.

Ce serait le seul moyen d'assurer le service et de permettre à votre personnel de se mouvoir sans encombrement.

Le samedi, jour du marché, le public circulerait difficilement dans un espace de 6 m. 80 de profondeur. Les jours de courses, de fêtes militaires, on ne pourra pas pénétrer dans ce vestibule... agrandi.

Votre Compagnie aurait donc le plus grand intérêt — même dans le cas où l'Etat ne voudrait pas intervenir — à s'imposer ce léger sacrifice qui donnerait satisfaction à sa nombreuse clientèle de la région saumuroise.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

EUG. COUTARD, président; MIGNON, GIRARD Achille, MILON, CHAPIN, juges; DOGUERREAU, TERRIEN, BOUTAUD, ERNOUL, juges suppléants.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session de novembre

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie samedi prochain 12 novembre, à 5 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1^o Projet de dépôt de pétrole, rue Pharouelle.
- 2^o Projet de dépôt de peaux vertes, rue de l'Abreuvoir.
- 3^o Installation d'un rideau-annonces au Théâtre.
- 4^o Conseil d'Etat; — affaire Launay-Micoullau.
- 5^o Exposé des travaux de voirie projetés.
- 6^o Projet d'égout, place Dacier à la place de l'Hôtel-de-Ville.
- 7^o Affaires diverses.

CHAMBRE DES AVOUÉS

La Chambre de Discipline des Avoués de l'arrondissement de Saumur est composée de la manière suivante, pour l'année 1892-1893 :

- M^o LECOY, président.
M^o ALBERT, syndic.
M^o COQUEBERT DE NEUVILLE, rapporteur.
M^o POPIN, secrétaire.

Morts pour la Patrie

Visite au cimetière de Saumur

Le culte rendu aux morts est général dans toute la France; il revêt un caractère encore plus solennel et plus touchant quand il s'adresse aux soldats et aux citoyens morts pour la Patrie.

Nous lisions, hier encore, dans tous les journaux le récit d'émouvantes cérémonies qui ont eu lieu pendant les fêtes de la Toussaint à Angoulême, à Tours, à Lille, à Rouen, etc., etc., et à Angers.

Dans cette dernière ville, le 9 octobre, on inaugurerait le monument érigé à la mémoire des soldats de l'Anjou morts pour la Patrie.

M. le général Mourlan, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Maire d'Angers assistaient à la cérémonie ainsi que M. de Terves, député, et de nombreux officiers.

MM. Bodinier et Bichon, conseillers généraux; Bongère, Blavier fils, Cardin, conseillers municipaux, étaient présents.

Le parti républicain a eu l'habileté de prendre l'initiative de cette fête. Malheureusement, comme l'a fait justement remarquer le *Journal de Maine-et-Loire*, il eût été préférable que cette fête, qui devait uniquement consacrer la mémoire des morts, n'ait pas eu l'allure d'une réclame pour les vivants.

En effet, beaucoup des Angevins conservateurs qui se sont alors sérieusement illustrés, et ont sérieusement versé leur sang pour la Patrie, brillaient par leur absence. Tous avaient qua-

rité, cependant, pour rappeler et glorifier le dévouement de ceux qui ont succombé.

A Saumur, il n'en saurait être de même; l'impartialité du parti républicain est bien connue et fort appréciée; et, avec le tact qu'il sait mettre en toutes choses, il ne saurait trahir les intentions.

Il y a huit jours, nous avons été bien attristé en voyant, dans le cimetière de Saumur, dans quel état de délabrement et de délaissement se trouve le monument élevé aux Saumurois qui sont morts pendant la guerre de 1870-71.

Ni une fleur, ni une couronne!

Des indifférents passaient autour des restes de nos chers compatriotes, foulant, sans respect, l'herbe et la terre qui les recouvre.

La Municipalité de Saumur a le devoir de se préoccuper davantage de l'état de ce monument et de fêter, chaque année, ces chers défunts.

Ce serait un hommage qu'elle rendrait à ses enfants, à l'armée, et surtout aux jeunes officiers de l'École de cavalerie de Saumur, dont quelques-uns auront, un jour, l'honneur de tomber sur le champ de bataille.

Il serait patriotique et élevé de leur montrer en quelle estime on tient ceux qui ont versé leur sang pour la défense de la Patrie, quels honneurs on leur rend, quel souvenir on leur garde!

M. le Maire de Saumur, qui était militaire en 1870, pourrait tout d'abord faire réparer le monument qu'avec tristesse nous avons vu si délabré, et organiser une fête commémorative.

Mais, nous croyons charitable de lui rappeler que, dans toutes les cérémonies de ce genre, il y a une *bénédictio* du monument par un *prêtre* de la ville et une *messe solennelle*, à laquelle assistaient — à Angers — les autorités que nous venons de citer, et notamment le Conseil municipal, le Maire et ses adjoints.

On ne se figure pas — mais pas du tout — les édiles de la ville de Saumur priant Dieu sous les voûtes de Saint-Pierre. Que voulez-vous!

M. le Maire de Saumur, qui a été militaire en 1870, pourra — au cimetière — en termes aussi émus qu'il voudra, exalter le courage de ses anciens compagnons d'armes qui sont morts, exalter la gloire de ceux qui ont vaillamment combattu, et, s'il lui plaît, flétrir ceux qui, dans ces jours de tant de défaillances, se sont découvert des jambes plus rapides qu'ils ne l'auraient jamais pensé. XX.

MENSE ÉPISCOPALE D'ANGERS

VENTE DE COMBRÉE

Nous apprenons que le dernier immeuble de la Mense épiscopale, le collège de Combrée, qui n'avait pu être vendu jusqu'à ce jour, vient enfin de trouver acquéreur.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Un quart d'heure après cette conversation, le baron Granval entra dans la galerie qui précédait le salon de réception du roi.

La foule y était nombreuse, bruyante et pressée, s'agitant sans respect pour elle-même, et sans égard pour l'hôte illustre qui la recevait. Il y avait là des généraux célèbres, des grands dignitaires de l'Église, des magistrats, des savants, des orateurs, des poètes, c'est-à-dire toutes les fidélités passées, avec leur dignité calme, toutes les trahisons futures, avec leur agitation obséquieuse. Donneurs de conseils intéressés, prometteurs de dévouements suspects, loyaux serviteurs endormis dans leur confiance, courtisans habiles tenus en éveil par leur clairvoyante ambition, se poussaient, se saluaient, se haïssaient, discutaient même à haute voix, à quatre pas d'une porte qui s'ouvrait à chaque instant, et qui, en s'ouvrant, leur montrait le prince devant

lequel ils allaient tour à tour s'incliner. On comprend que l'arrivée de Léonce au milieu d'une pareille assemblée fit peu d'effet; on comprendra plus facilement encore que la surprise du jeune baron fut grande à la vue d'un spectacle si différent de celui qu'il avait rêvé.

Il se tint donc modestement à l'écart, laissant, sans affectation, passer tout le monde; puis, lorsque son tour fut venu, il s'avança sans avoir besoin de composer son maintien, car son visage pouvait montrer tous les sentiments qui étaient dans son cœur.

Lorsqu'il fut presque vis-à-vis du roi, le premier gentilhomme de la chambre le nomma: Léonce s'inclina respectueusement.

— Monsieur Granval, dit Sa Majesté avec un sourire à la fois bienveillant et royal, je suis charmé de vous voir, et j'aurais voulu vous en assurer plus tôt.

— Sire, j'ai voyagé pendant cinq ans.

— Je le sais, aussi ce n'est pas un reproche que je vous adresse. J'espère que maintenant vous ne ferez plus d'aussi longues absences. Les hommes comme vous se doivent à leur pays.

— Je n'ai rien fait encore, Sire, qui me

rende digne des paroles que le roi a la bonté de m'adresser.

— Mais vous donnez des espérances, monsieur, reprit le roi avec une vivacité pleine de grâce, et vous êtes le fils d'un homme qui a rendu à la France des services dont ma famille doit garder le souvenir. Les dettes de la patrie sont sacrées pour nous.

Au souvenir de son père si gracieusement rappelé, les yeux de Léonce se remplirent de larmes, et ce fut avec une profonde émotion qu'il répondit :

— Ah! Sire, comment reconnaître tant de grâce, tant de générosité?

— Dites tant de justice, monsieur Granval. Continuez à rester ce que vous êtes, et vous ajouterez de nouveaux droits à ceux que vous avez déjà à ma protection. Bonjour monsieur Granval. J'aurai toujours du plaisir à vous voir: dites-le de ma part à madame votre mère.

Une gracieuse inclination de tête, qui accompagnait ces paroles, indigna à Léonce que sa présentation était terminée. Il se retira à pas lents, toute son attitude exprimant une gratitude que sa voix n'eût pas mieux manifestée.

Léonce devait l'accueil qu'il avait reçu à la bonté naturelle du roi, mais il le devait aussi à sa modestie qui l'avait déterminé à laisser passer tout le monde devant lui: comme il était le dernier, son audience avait pu être plus longue que toutes les autres.

Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine et Madame, duchesse de Berry, chez lesquels il se rendit ensuite, lui firent un accueil aussi flatteur que celui du roi, et surtout la conduite de Léonce fut celle de l'homme du monde le plus accompli.

Dans les cours il n'y a ni vues basses (nous parlons des yeux) ni oreilles dures. Les nombreux témoins de ces flatteuses réceptions avaient donc tout vu et tout entendu; aussi quand le jeune baron se retrouva dans la galerie où il s'était arrêté en arrivant, il fut à l'instant même entouré, fêté, complimenté. Le hasard venait de lui donner des envieux, et on eût dit qu'il n'avait là que des amis ou des flatteurs.

Le conseiller d'Etat de La Loue ne fut pas le dernier à se rapprocher de lui: il le suivit même lorsque Léonce quitta la galerie pour regagner sa voiture.

— Vous devez être enchanté, lui dit-il en

M. Pasquier, de Saumur, ancien percepteur, l'a acquis pour 70,000 fr., et il a déclaré command au profit de M. Claude, supérieur de Combrée.

CRIME D'AIEUX

Un drame passionnel sous la Terreur, resté mystérieux, a envenimé des haines de famille, et entoure encore d'obstacles une intrigue d'amour très moderne, dans le nouveau roman d'André Godard, **Crime d'aieux**, que vient de lancer Ollendorff. La lugubre scène d'exhumation au vieux prieuré de Saint-Maur y contraste avec de réjouissants croquis d'élections. En somme œuvre très émouvante, un des succès de cette fin d'année. Ajoutons que l'intrigue se déroule aux environs de Saumur devant les horizons de la Loire.

Assises de Maine-et-Loire

AFFAIRE FILLE NOUCHER. — VOLS QUALIFIÉS
Défenseur : M. CHEVRIER

La nommée Pauline-Marie-Françoise Noucher, âgée de 33 ans, née à Yarennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), domestique à Saumur, est accusé des faits suivants :

La fille Noucher était domestique à Saumur chez les époux de Borville. Vers la fin de l'année 1891 et au commencement de 1892, elle a soustrait, au préjudice de ses maîtres, des chemises, deux coupons de toile, des mouchoirs, un bonnet de coton, une broche en or et différents objets.

Les époux de Borville ont cédé l'auberge qu'ils exploitaient à une dame Rabette ; la fille Noucher est entrée au service de cette dernière et lui a soustrait un coupon de toile. Cette fille a fait des aveux complets. Les renseignements fournis sur son compte sont très mauvais à tous les points de vue. Elle a déjà été condamnée pour outrage public à la pudeur et pour vol.

La fille Noucher avoue en pleurant une partie des vols qui lui sont reprochés, mais elle nie avoir volé une broche en or et argent à M^{me} de Borville, et prétend qu'elle lui a été donnée par un sieur Robinet, qui l'avait trouvée sur un tas de fumier chez M^{me} Loiseau.

M^{me} de Borville raconte les vols commis à son préjudice, mais pour la broche, en effet, elle ne peut dire si c'est bien la fille Noucher qui lui a volée ou si c'est elle qui l'aurait perdue.

M^{me} Rabette explique dans quelles circonstances ont été accomplis les vols de linge dont elle fut victime.

L'audience est suspendue cinq minutes.

M^{me} Loiseau déclare au jury que la broche n'a pu être trouvée sur un tas de fumier, chez elle, attendu que, dans son jardin, il n'y en a pas.

M. Le Poittevin donne lecture de la déposition du témoin Robinet, qui ne paraît pas à

l'audience. M. Robinet affirme que c'est bien lui qui a trouvé la broche et l'a donnée à la fille Noucher.

Le ministère public fournit ensuite des renseignements sur l'accusée, et dit qu'elle a été déjà condamnée à quatre mois de prison pour vol. Il termine son réquisitoire en s'en rapportant au jury pour la peine.

M^{me} Chevrier, du barreau de Saumur, dans une très habile plaidoirie, réclame l'acquiescement de sa cliente.

Le jury, après vingt-cinq minutes de délibération, revient avec un verdict affirmatif, en accordant le bénéfice des circonstances atténuantes.

La Cour condamne la fille Noucher à un an de prison.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS

Nous avons raconté, il y a quelques jours, que la famille Boutin, du village des Landes, commune de Forges, s'était empoisonnée en mangeant des champignons, et nous avons annoncé la mort du mari.

La femme a également succombé depuis, et le domestique, nommé Cousin, est probablement décédé à l'heure où nous écrivons ces lignes.

TOURS. — *Le nouveau maire.* — Il y a quelques jours, par 25 voix sur 27 votants, M. Pic-Pâris a été nommé maire de la ville de Tours, en remplacement du docteur Fournier, démissionnaire.

En prenant place à la présidence du Conseil municipal, l'ex-conseiller de préfecture d'Indre-et-Loire a prononcé un petit discours qui se résumait en ces quelques mots :

« Je n'appartiens à aucun comité, à aucune coterie du parti républicain, je veux être l'homme de toutes les fractions de ce parti ; mais je tiens à vous déclarer que j'entends et je veux être fidèle au programme avec lequel j'ai été élu, *programme radical et anticlérical* ! »

La déclaration de M. Pic-Pâris est sa profession de foi pour les prochaines élections législatives.

LES FÊTES DE SAINT-MARTIN

Voici les noms des prélats qui viendront se joindre à M^{gr} l'archevêque pour célébrer la fête de Saint-Martin à Tours :

Officiant, M^{gr} Soulé, ancien évêque de la Réunion, vicaire capitulaire de l'insigne chapitre de Saint-Denis ;

M^{gr} Cateau, évêque de Luçon ;
M^{gr} Labouré, évêque du Mans ;
M^{gr} Cléret, évêque de Laval ;
M^{gr} Williez, évêque d'Arras ;

Le R. P. Albéric, abbé mitré de l'abbaye de Fontgombault.

avait été accueilli. Transporté de ces récents souvenirs, ému par la présence de Suzanne, dont la physionomie radieuse attestait la part qu'elle prenait à cet enthousiasme et l'attention qu'elle prêtait à ce récit, le jeune baron s'éleva à une éloquence dont rien ne saurait donner une juste idée. On eût dit que non seulement il voulait peindre la scène dans laquelle il venait de jouer un rôle, mais encore qu'il profitait de cette circonstance pour montrer toutes les richesses, longtemps enfouies, de son âme tendre et loyale. Noble ruse du cœur humain, qui fait servir les sentiments qu'il peut exprimer à la mystérieuse révélation de ceux qu'il doit taire, l'enthousiasme est un torrent qui coule à ciel découvert, mais que bien des sources cachées alimentent.

— Oh ! mon fils, que tu me rends fière, s'écria la baronne, en posant ses lèvres frémissantes de bonheur sur la main de Léonce, qu'elle avait saisie pendant qu'il parlait.

— Ne soyez pas fière, ma mère, mais soyez heureuse. Vous en avez le droit, car c'est la gloire de mon père qui illumine la route que je veux suivre.

Nagnère, Suzanne, dans un pareil moment, n'eût pas manqué de regretter l'absence d'Élé-

Le R. P. Feuillette prêchera la neuvaine. De nombreux pèlerinages se sont déjà fait annoncer.

AVIS

A partir du jeudi 10 novembre, toutes les Pharmacies de la ville de Saumur *sans exception* seront fermées tous les soirs à 9 heures.

Approuvé : MM. Chédevergne, Closier, Deschamps, Ernoul, Laumondais, Perrein, Peyramaure, Pradeau, Vatel.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 9 novembre. — Jean-Baptiste Simon, charpentier, a épousé Louise Cayon, cuisinière (veuve), tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 8 novembre. — Charlotte Tieulent, 3 mois, bureau d'octroi de Villebernier.

Bulletin théâtral

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, la représentation de lundi soir a été des plus brillantes.

Le *Grand Mogol*, monté avec un luxe inaccoutumé de mise en scène, a été joué avec non moins de brio. Aussi la foule des spectateurs s'est-elle régalée la vue et l'ouïe.

Mais lundi prochain, si nous en croyons une indiscretion, ce sera bien une autre affaire !... M. Guillon nous donnera *Carmen*.

Si nous avons cette bonne fortune, il est à croire que la foule sera plus grande encore ; car cette pièce, de plus en plus populaire, trouvera avec nos artistes une interprétation digne de l'immortel chef d'œuvre de Bizet.

A Angers, très prochainement, auront lieu les débuts de M^{me} Guillon-Tauffenberger dans la *Juive*, avec un ténor dont nous taisons encore le nom, mais qui, paraît-il, fera sensation.

La deuxième représentation de l'*Enfant Prodigue* à Angers a été un succès comme la première. Cette seconde tentative est bien de nature à encourager M. Bodinier, qui prépare aux Angevins de charmantes surprises.

M. Guillon a décidément ramené le public au théâtre, et c'est justice.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)
Dimanche 13 novembre 1892, à 1 heure 1/2
424^e Concert populaire

Avec le concours de

M. JULES LOEB, premier violoncelle solo de l'Opéra, membre de la Société des Concerts du Conservatoire.

Programme

1. Ouverture de *Fidelio*. — Beethoven.
2. Concerto pour violoncelle avec accompa-

nore ; ce jour là, ce fut madame Granval qui exprima ce regret.

— Si ma cousine eût bien vivement désiré connaître le résultat de ma présentation, elle serait ici, dit Léonce, en attachant un tendre regard sur le visage rougissant de Suzanne.

— C'est sans doute un oubli, murmura celle-ci, en baissant ses beaux yeux voilés de larmes.

— Je ne l'accuse pas d'autre chose, dit doucement Léonce, et je lui pardonne de tout mon cœur.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 9 Novembre 1892

3 0/0.	99 25
3 0/0 amortissable.	99 35
4 1/2.	105 22 1/2

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux *« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux »*. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

gnement d'orchestre. Allegro non troppo. Allegro con moto. Molto allegro. — M. J. Loeb. — Saint-Saëns.

3. *Scènes hongroises* (2^e suite d'orchestre). I. Entrée en forme de danse. II. Intermède. III. Adieux à la fiancée. IV. Cortège. Bénédiction nuptiale. Sortie de l'église. — Massenet.

4. Andante et Rondo pour violoncelle et orchestre (inédit, 1^{re} audition). — M. J. Loeb. — E. Bernard.

5. *Cortège villageois* (1^{re} audition). — Ch. Lefebvre.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

Nos Bébés

Pour apprécier les enfants, il faut les observer chez eux, libres de toute contrainte, dociles aux suggestions de l'instinct. Ce sont alors des charmeurs.

Le moyen, dites-moi, de ne point se laisser séduire par ces formes potelées, cette gravité comique, ce gazouillis confus au cours du tout jeune âge ?

Ne tiennent-ils pas quelque chose — le naturel — de la gentille souriquette sans cesse grignotante, aux mouvements vifs ou effarouchés, ou du naïf oiseau dont les modulations indécises et reconnaissantes montent vers le premier rayon du soleil ?

Ils ont encore un attrait : la faiblesse pour laquelle nous leur vouons une part de notre tendresse émue pour les fragilités d'ici-bas.

Contre cette faiblesse, et les mille maux d'une frêle existence, l'amour de la mère reste désarmé. Combien elle voudrait être, cependant, dans la mesure du possible, le premier et le plus naturel médecin de son enfant !

C'est ce que permet de réaliser un recueil mensuel illustré : *La Jeune Mère*, fondé par le Dr Brochard. Rédacteur en chef : Dr Depasse, vulgarisateur qui s'est acquis une juste célébrité dans la médecine infantile. Là se trouvent élucidés, avec une certaine clarté, les problèmes de l'hygiène infantile et de la médecine d'urgence mis à la portée de tous, et les principes de cette bonne éducation qui fait les enfants dociles et aimables. Cette revue du foyer, précieuse à tous parents, coûte 6 francs par an. Bureaux, 1, rue de Provence, à Paris.

Pour le même prix, les mères sauront habiller, pomponner elles-mêmes leurs chers bébés, avec le *Lutin*, journal des modes enfantines. (Même adresse.)

Dernières Nouvelles

Paris, 10 novembre, 12 h. 45 soir.

A Lens, une grève a éclaté parmi les mineurs, à l'occasion d'une réduction de salaires.

A l'un des puits des mines de Liévin, 500 ouvriers chôment.

L'agitation règne parmi les mineurs de la Compagnie de Béthune.

HAVAS.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 16 » à 16 50	de 10 » à 10 50
Saumur,	de 16 50 à » »	de 9 » à » »
Cholet,	de 16 25 à » »	de 8 » à » »
Baugé,	de 16 50 à » »	de 8 65 à 9 »
Segré,	de 15 50 à » »	de 8 » à 8 50
Beaupréau,	de 17 » à » »	de 8 50 à » »
Montlaucon,	de 17 » à 17 25	de 8 50 à » »
Montreault,	de 16 » à » »	de 8 » à » »
Chemillé,	de 16 » à 16 50	de 8 » à 8 25
Champtoceaux,	de 17 50 à » »	de 8 40 à » »
St-Florent-le-Viel,	de 17 25 à » »	de 8 50 à » »
Vihiers,	de 16 50 à 17 »	de 7 50 à 8 »
Brissac,	de 16 » à 16 50	de 7 75 à 8 »
Chalonnnes,	de 16 50 à » »	de 8 25 à » »
Doué,	de 17 » à » »	de 8 » à » »
Nantes, blés d'Amérique,	de 21 25 à 21 50	les 100 kilol
Nantes, bons blés français,	de 20 » à 21 »	les 100 kil.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal Pont-l'Evêque

Comté, Romatour

Camembert double crème Chester

Port-Salut, from. de la Trappe Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

le prenant par le bras, pour faire croire à une intimité qui n'existait que dans ses petites combinaisons.

— Je suis heureux, répondit Léonce, et il me tarde bien de pouvoir le dire à ma mère.

Et s'élançant dans sa voiture il s'écria :

— A l'hôtel !

Le ton avec lequel cette parole fut prononcée, déterminait le domestique qui la transmettait au cocher à la faire suivre de l'ordre d'aller aussi vite que possible.

— Eh bien ! mon fils ? dit la baronne.

Léonce, qui allait parler, resta immobile et muet : il avait aperçu Suzanne auprès de sa mère.

— Mademoiselle d'Estouville, dit-il enfin, c'est bien du bonheur en un jour.

— Ainsi, vous êtes content, mon ami ? reprit la baronne.

— A ! ma mère, mille fois plus que je ne saurais vous le dire ! On n'a ni plus de grâce, ni plus de bonté !

Et Léonce, avec une chaleur toujours croissante, raconta tous les détails de sa présentation, rapporta chaque parole qu'on lui avait dite, et chercha à en rehausser la valeur en peignant la royale affabilité avec laquelle il

Étude de M^e LECOMPTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1892,
à 1 heure, à Brézé, en l'étude de
M^e LECOMPTE, notaire,

PROPRIÉTÉ
DE
Produit et d'agrément
Située à Brézé,

Comprenant : maison de maître,
bâtiments d'exploitation, jardin,
caves, clos de terre et vigne, bois ;
le tout d'une contenance de 4 hec-
tares 66 ares.

S'adresser au notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
MAISON

Rue Verte, 4,
Nouvellement restaurée, avec Remise
et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, cou-
vreur. (796)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,
MAISON

Meublée ou non
Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue
Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M^{me}
V^e GUILLOU, rue Saint-Jean, 42.

A CÉDER, après cessa-

tion de com-
merce, un **Établissement**
d'Eaux Gazeuses, avec En-
trepôt de Bières, Vins, Eaux-de-Vie
et Liqueurs. Belle, bonne et vieille
clientèle. S'adresser à M. TREMBLAY
père, à Saumur, qui l'exploite. Le
cédant se charge de montrer la
fabrication et de rester avec le pre-
neur le temps nécessaire qui lui
conviendra.

Belle position pour jeunes gens.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

Demande d'Apprentis

Les **MAGASINS DE LA GLA-**
NEUSE demandent : une ap-
prentie pour les Modes et un
apprenti pour la Mercerie. Con-
DITIONS AVANTAGEUSES.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTÉRE

4 Volumes et un supplément
reliés

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Garçon sa-
chant conduire un cheval et
connaissant le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de
Peinture, a l'honneur de prévenir
sa clientèle que depuis le 25 Sep-
tembre les commandes sont re-
çues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

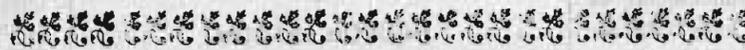
VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.



Epicierie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | **TÉLÉPHONE** | **DÉPENDANCES**
Rue de Fenet. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

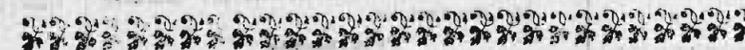
L'Epicierie Centrale s'occupe exclusivement
de la vente directe aux consommateurs de
SPIRITUEUX et de **PRODUITS ALIMEN-**
TAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout
ABSOLUMENT NATURELS. En un
mot, établir la vérité dans le commerce des
denrées alimentaires, voilà ce que la maison
ANDRIEU met en pratique et lui vaut
tout son succès, ce qui lui permet de ven-
dre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que
n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une
maison dont la vente est très importante
est souvent mieux placée que tout autre
par suite de l'importance de ses achats et
peut, pour cette raison, donner des mar-
chandises toujours fraîches aux meilleures
conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicierie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la
clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués
à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours
d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Des-
serts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes
Bavaroises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

A **SAINTE-GENEVIÈVE**

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} **NOEL & BOUIN**

SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas coiffe
les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon | 33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier | Joindre la qualité
AVANT TOUT **IMBERT Fils** | AU | Bon marché

BON VIN ROUGE, le litre : 40, 50, 60 et 70 cent.
VIN de Touraine, le litre : 60 et 70 c.
Côtes de Bordeaux : 80 c. et 1 fr.
Vins mousseux de Saumur, la bouteille : 1 fr., 1.25 et 1.50.
Champagnes, toutes les grandes marques.
Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne.
Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Lunel et de Frontignan.
RHUM d'importation directe, le litre : 1.80, 2 fr., 2.50, 3 et 4 fr.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour **Pantalon, Costume complet, et Pardessus**

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur. 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.